

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 JUILLET 2020**

Présents : Christian Vuillaume, Alain Maigrot, Olivier Crespin, Gabrielle Rizzi, René Lacroix, Philippe Guyot, Patrick Nicod, Fabien Malaval, Aurélien Salvadori, Laurent Macle

Excusés : Jean Jacques Mutiaux

Date de convocation : 6 juillet 2020

Secrétaire de séance : Alain Maigrot

Le Maire ouvre la séance.

1. Délégations aux adjoints et conseillers

Les 3 adjoints sont en charge des affaires générales :

M. Maigrot : Affaires générales, animation et suivi des travaux

M. Lacroix : urbanisme, paysage et environnement

M. Guyot : voirie ; eau, assainissement et forêt

2. Désignation des commissions communales :

Appel d'offres : M. Vuillaume, M. Guyot, M. Maigrot,

Voirie : M. Guyot, M. Salvadori, M. Lacroix, M. Macle

Social et jeunesse : M. Malaval, M. Crespin, M. Nicod, Mme Rizzi

Urbanisme : M. Lacroix, M. Vuillaume, M. Malaval, M. Macle, Mme Rizzi

Travaux communaux : Mme Rizzi, M. Macle, M. Crespin, M. Maigrot

Communication : M. Nicod, M. Malaval, M. Vuillaume

Viticulture : M. Macle, M. Vuillaume

Personnel : M. Vuillaume, Mme Rizzi, M. Guyot

Forêt : M. Guyot, M. Maigrot, M. Rizzi

3. Délégation aux organismes et syndicats :

SICTOM : titulaire M. Mutiaux, suppléant M. Maigrot

SIARD : titulaire : M. Mutiaux, suppléant : M. Guyot

Commission impôts : M. Lacroix, Mme Rizzi, M. Crespin, M. Malaval

SICOPAL : M. Vuillaume, suppléant : M. Lacroix

Cités de caractères : M. Nicod (référent), M. Vuillaume, M. Lacroix (Patrimoine)

SIDEC : M. Nicod

Ecole de Voiteur : M. Malaval, M. Macle

Plus beaux villages de France : M. Vuillaume

Commissions CCBHS :

Tourisme : M. Vuillaume

Culture : M. Maigrot, M. Crespin

Voirie : M. Guyot

Aménagement du territoire : M. Salvadori

Finances : M. Vuillaume

Environnement : M. Lacroix

Maison de la Haute Seille : M. Maigrot, M. Vuillaume, M. Nicod

Office de tourisme : M. Maigrot

3.bis Station de pompage : Mise en route de la station le 7 juillet. Des dysfonctionnements ont été constatés hier soir (mercredi 8 juillet) et ce jour suite à une mauvaise programmation. Les élus en charge du suivi ont reçu des dizaines d'alarmes durant deux jours alors qu'aucun dysfonctionnement n'était constaté. Les personnes qui ont participé aux formations et aux réunions de chantier sont totalement insatisfaites des travaux et aussi de la façon dont on leur répond aux questions. Les élus de Menetru ont fait part des mêmes remarques. Des conseillers s'étonnent du type de garantie proposée et sont inquiets de cette situation pour l'avenir d'un tel investissement. Il est demandé au maire d'interroger le maître d'œuvre sur ces approximations et sur les erreurs

commises sur ce chantier. Le maire répond que la réception définitive ne devrait pas intervenir avant septembre et espère que cette mise en marche laborieuse soit rapidement finalisée. Le conseil demande à ce que des réserves soient déposées au moment de la réception tout en faisant part de leur déception auprès de la maîtrise d'œuvre.

La prochaine réunion aura lieu le 22 juillet 2020 à 14h.

4. Dossier chauffage de la cure : CAO et subventions

Résultat de la commission d'appel d'offre. 3 offres ont été soumises à la CAO.

L'entreprise PICARD n'a pas été retenue.

L'entreprise MOLIN, qui n'a pas été retenue.

Après délibération, et considérant que la note finale se jouait sur quelques dixièmes de points liés à la marque de la chaudière, il a été décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise SALIN pour un montant de 29 189 € HT. Cette entreprise a réalisé plusieurs installations dans le village et une plus importante à Nevy, lesquelles donnent entière satisfaction.

5. Validation du bail pour location des boxes du hangar

Loyer mensuel à 30 € / mois pour les petits boxes et 70 € / mois pour le grand (n° 2). Une question est posée afin de savoir s'il était prévu de limiter la durée de la location des premiers destinataires afin de permettre à d'autres personnes de bénéficier de ces locaux. Le bail indique qu'il peut être renouvelé tacitement et il est difficile de mettre à disposition des locaux en limitant la durée d'utilisation. Une assurance devra être prise par chaque locataire.

6. Parking de la Fontenette : seconde tranche et dossier demande de subventions

La réalisation de cette première tranche du parking donne entière satisfaction à toutes les personnes qui se félicitent de la qualité du travail réalisé par l'entreprise Outhier. Félicitations seront adressées aux employés qui ont signé ce travail. Il est décidé de renforcer l'entrée de ce parking avec de l'enrobé en confiant le marché à l'entreprise EIFFAGE qui réalisera la réparation de la RD5 pour le Tour de France. (Montant 1800€ HT)

Le conseil donne aussi son accord pour prolonger les travaux avec des murs et sans doute la pose d'un bicouche gravilloneux dès que le sol sera stabilisé.

Une signalétique provisoire sera installée afin de faciliter l'accès.

7. Réflexion sur le stationnement et implantation d'autres parkings

La commission voirie devra poursuivre la réflexion pour aménager un autre parking à l'autre entrée du village.

8. Implantation des barrières et potelets pour sécurité des piétons

Le projet de sécurisation des déplacements dans le village a commencé avec la pose des potelets protégeant l'accès au belvédère et prochainement l'implantation des passages piétons et des barrières de protection sur la RD5.

9. Dossier restauration du toit de l'église

Le maire a signé les documents attribuant la maîtrise d'œuvre au cabinet HONNERT de Besançon qui sera accompagné par M. Balduini de Lons le Saunier lui-même architecte des monuments historiques. Le contact est entretenu avec les services de la DRAC et le maire souhaite que ce dossier soit traité dans les meilleurs délais pour ne pas compromettre les spectacles de 2021. Le montant est évalué à 150 000 € HT pour les travaux auxquels sont ajoutés la maîtrise d'œuvre soit 16 972 € HT.

10. Salle annexe de la mairie et local technique / subvention plan de relance

Le projet de réhabilitation de la seconde salle d'école en salle annexe de la mairie déjà validé en fin de mandature dernière est confirmé. Il s'accompagne d'un léger prolongement du préau qui a fait l'objet d'une étude architecturale et de l'accord de l'Architecte des bâtiments de France. Ce petit local permettra de stocker une partie du matériel actuellement entreposé en ce lieu.

Cette salle annexe de la mairie dont l'aménagement reste à définir servira de salle de réunion pour les conseils municipaux, pour les élections, mais pourra avoir d'autres fonctions tant pour la convivialité que pour les initiatives culturelles. Elle sera rendue plus facilement accessible aux PMR et sera équipée de sanitaires et surtout d'un chauffage.

A l'unanimité, le conseil a délibéré en faveur de ce projet autorisant le maire à solliciter des aides qui pourraient s'inscrire dans le plan de relance de l'économie accompagné par le département, l'Etat et peut-être la communauté de communes.

11. Renforcement du poste EDF de La Cude

ENEDIS a pris en charge le renforcement de la ligne électrique qui alimente la maison de la Cude. Le maire a tenté de résoudre les difficultés de cette installation liées aux exigences de l'ABF

12. ASA les terrasses : leur entretien et les murs à restaurer

Lors de l'assemblée générale de l'ASA qui gère les terrasses du Puits St Pierre, le maire, président de cette association, a proposé de se rendre sur le terrain afin de faire le point sur ce lieu emblématique de la commune. Force est de constater que plusieurs murs se sont dégradés depuis la dernière opération de restauration. Cette dégradation conséquente concerne la base d'un mur longeant la partie supérieure lequel en s'effondrant pourrait à terme déstabiliser les terrasses supérieures appartenant à des privés. Cette opération de restauration sera extrêmement délicate mais nécessaire. Au regard de ce premier constat, il devient urgent de commencer par supprimer la végétation qui s'est installée afin d'établir un véritable diagnostic. Un tel chantier posera le problème de la sécurité des travailleurs mais aussi celui de l'accès pour apporter les matériaux qui se sont dispersés dans les éboulements. Le mur en question mesure 35 mètres de long et un tel chantier devra prendre en compte de nombreuses contraintes techniques et financières.

13. Gestion des terrasses Marchandon et projet

Le maire présente la question des terrasses situées sous le belvédère de la Rochette lesquelles appartiennent à l'indivision de la famille Marchandon. Ce dossier déjà évoqué lors d'un précédent conseil pose une double question. Celle de l'entretien de ces terrasses qui subissent un enrichissement difficile à maîtriser et qui jusqu'à cette dernière année était assuré par les emplois verts de plus en plus sollicités sur le nouveau territoire. Mais aussi celui de leur restauration et de la mise en valeur de ce lieu impactant le paysage. Le maire propose de trouver une solution avec l'indivision Marchandon afin de mettre à disposition de la collectivité ces terrasses comme ce fut le cas en 1999 pour les ruines. Ensuite nous pourrons répondre à une proposition de gestion des terrains par des locataires susceptibles de proposer un projet. Accord de principe est donné au maire et à l'adjoint en charge de ce dossier pour avancer sur ce scénario.

14. Entretien des espaces publics en prenant en compte la problématique environnementale

Chacun aura pu constater que l'entretien des espaces publics est de plus en plus délicat au sein de nos communes. Les contacts pris pour trouver des solutions écologiques permettant de gérer le végétal ne sont guère fiables et le système du brûlage un temps envisagé s'est montré très peu efficace. Il est donc décidé de maintenir un entretien mécanique ou manuel mais chronophage et montrant les limites de son efficacité.

15. Le dossier de la future cité des vins du Jura et la MHS

Le projet de Cité de Vins du Jura se construit doucement en partenariat avec les deux autres sites concernés Arbois et La Caborde. La maison de la Haute seille sera donc impactée directement par ce projet. Une rencontre avec le Conseil Départemental s'est tenue le 07 juillet afin d'évoquer la question de l'œnotourisme qui s'inscrit désormais dans les axes de développement du territoire viticole jurassien. Dès l'automne une rencontre avec la Région Bourgogne Franche-Comté est déjà programmée afin de valider le travail engagé et pour aborder la question des financements d'une telle opération. La création d'un poste départemental bénéficiant de crédits européens devrait permettre de donner de la cohérence dans ce domaine de l'œnotourisme jurassien.

16. Animations : Tour de France, trail, Journée Patrimoine, MurMur

- Le moment fort de l'été en termes de communication pour notre commune restera le passage du Tour de France le vendredi 18 septembre en après midi. Outre les contraintes imposées par l'organisation ce jour là, il nous est demandé de faire un effort pour décorer et animer

notre village ainsi que le site viticole. Ce projet devrait mobiliser la commune, les associations et les vignerons.

- Le trail se déroulera dès le lendemain samedi 19 septembre sur le parcours désormais habituel. Cette manifestation nécessite la fermeture à la circulation de certaines rues durant une partie de l'après midi. La place de l'église sera mobilisée toute la journée.
- L'exposition MurMur est désormais en place et un catalogue sera bientôt disponible à la Maison de la Haute Seille. Des visites commentées seront organisées.
- Deux autres expositions resteront en place durant tout l'été : « Retour sur images » qui connaît un joli succès mais aussi « Château-Chalon au fil du temps », qui installée sous le préau de l'école d'autrefois connaît un succès mérité.

Nous espérons le retour de notre statut « l'éducation de la vierge » actuellement en restauration pour les journées du Patrimoine 2020 !

17. Questions diverses

- a. **L'ouverture des toilettes publiques** se fera dans les jours qui viennent et le conseil décide d'installer des appareils pour améliorer l'hygiène des utilisateurs. Le conseil municipal vote une somme de 870 € pour cet investissement.
- b. **L'implantation d'un poteau de 30 mètres** de hauteur sur la commune de Le Vernois n'est pas sans impact sur le paysage et le maire fera part de notre inquiétude si son installation impacte le volet paysager.

Le Maire
Christian VUILLAUME

